



délibération n° C2024-10
du comité syndical
Séance du 09 avril 2024
Subventions d'équilibre
des budgets annexes

Nombre de délégués en exercice : 71
 Nombre de délégués présents : 50
 Nombre de pouvoirs : 08
 Nombre de votants : 58

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à neuf heures trente, le comité du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à Quimper, à la salle des conférences du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents : **Secteur d'ABERS/IROISE** : François BIZIEN (Le Conquet), Antoine COROLLEUR (Plourin), Gildas FOREST (Brélès), Joseph GALLIOU (Tréglonou), Georges GOURVENEC (Ploudalmézeau), Roger TALARMAIN (Plouguin), Alexandre TREGUER (Landéda) - **Secteur du CAP-SIZUN** : Rémy LE COZ (Plouhinec), René SOUBEN (Mahalon), Patrick TANGUY (Le Juc'h) - **Secteur du CENTRE** : Denis SALAUN (Plonévez-du-Faou) a reçu pouvoir de Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Michèle LALLOUET (Châteauneuf-du-Faou), Georges MORVAN (Scrignac) - **Secteur de CROZON-CHATEAULIN** : Joël BLAIZE (Plomodiern), Xavier BOREL (Le Faou), Philippe BRUN (Crozon), Jean-Michel LEZENVEN (Argol) - **Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN** : Pierre-Victor CHARBONNET (Plounéour-Brignogan-Plages), Lionel GOBRY (Dirinon), Gérard LE MEUR (Pencran), André POSTEC (Logonna-Daoulas), Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) - **Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON** : Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay) a reçu pouvoir de Jean-Pierre GILET (Mespaul), Jean JEZEQUEL (Plougourvest), Hervé JEZEQUEL (St-Pol-de-Léon), Daniel LE SAINT (Sizun), Francis MOINE (Lanhouarneau) - **Secteur de MORLAIX** : François HAMON (Saint-Martin-des-Champs) reçu pouvoir de François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Alban LE ROUX (Carantec), Yvon POULIQUEN (Saint-Thégonnec-Loc-Eguiner) - **Secteur du PAYS BIGOUDEN** : Michel BUREL (Plovan), Cyril DROGUET (Plonéour-Lanvern), Christian LOUSSOUARN (Combrit) reçu pouvoir de Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) - **Secteur de QUIMPER** : Laure CARAMARO (Fouesnant), Alain DECOURCHELLE (Pluguffan), Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC (Briec), André LAUDEN (Plonéis), Pascal LE GOFF (Plogonnec), Jean L'HARIDON (Landudal), René ROCUET (Saint-Evarzec) - **Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU** : Jacques RANNOU (Rosporden), Michel TANGUY (Trégunc) reçu pouvoir de Jean-Louis BLOT (Névez), Marie-José TOULLEC (Bannalec) - **Collège des EPCI** : Jean-Louis BUANNIC (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud) reçu pouvoir de Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Noël EDERN (Haut Léon Communauté), Michel JOURDEN (Pays d'Iroise Communauté) reçu pouvoir de Yves ROBIN (Porspoder), Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes), Denis MAO (Concarneau Cornouaille Agglomération), Gilbert MIOSSEC (Communauté de communes du Pays de Landivisiau), Gilles SALAUN (Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay)

Excusés : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), - Thomas FEREC (Briec), François GIROTTO (Plouégat-Moysan), Christophe BELE (Kernouës), Jean-Pierre GILET (Mespaul), Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé), Yves ROBIN (Porspoder), Jean-Yves ROZEN (Plobannalec-Lesconil), Jean-Louis BLOT (Névez)

Assistaient en outre : **Services du SDEF** : Jacques MONFORT, Emmanuel QUERE, Christian HENAFF, Morgane BOULIERE, Laurence LE VELLY, Jérémy GEFFROY et Marilyne HALL - **Trésor Public** : Yannick LE BRUN

Est élu secrétaire de séance : François HAMON

Subventions d'équilibre des budgets annexes

Délibération N° C2024-10

Le Président informe l'assemblée la nécessité d'équilibrer les budgets annexes IRVE, communications électroniques et production d'énergie.

Vu l'article L 2224-2 du code général des collectivités territoriales,

Budget annexe IRVE

Considérant que le budget annexe IRVE assure une mission de service public dans le cadre du déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques,

Considérant le coût d'exploitation de ce service,

Considérant la nécessité d'appliquer des tarifs incitatifs qui ne couvrent pas les frais d'exploitation,

Budget annexe Communications électroniques

Considérant que le financement des investissements de communications électroniques fait l'objet d'une participation des communes à hauteur de 75 % suivant le règlement financier adopté par le comité syndical,

Considérant le but d'intérêt public,

Budget annexe Production d'énergie

Considérant le tableau prévisionnel des investissements 2023 et compte tenu de la règle de temps de retour sur investissement de quatorze ans pour que le SDEF engage l'opération et atteindre cet objectif,

Considérant les tarifs d'achat d'électricité imposés ne couvrant pas le reste à charge,

Vu l'avis de la commission des finances du 18 mars 2024 et du Bureau du 29 mars 2024 ;

Le président propose de financer les budgets annexes comme suit :

- 330 000 € à la section d'exploitation du budget annexe IRVE,
- 422 000 € à la section d'investissement du budget annexe communications électroniques,
- 200 000 € à la section d'investissement du budget annexe Production d'énergie ;

Le comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte les modalités de financement des budgets annexes ainsi présentées.

Le 01 juillet 2024

**Antoine COROLLEUR,
Président du SDEF**



**François HAMON
Secrétaire de séance**

